



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'eau

Question écrite n° 99712

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les conditions d'approvisionnement en eau douce pour l'avenir de l'ensemble de la planète. En effet, l'augmentation progressive des besoins liée au développement de la population et des conditions de civilisation, le réchauffement des climats qui accentue le phénomène d'évaporation et donc l'appauvrissement des réserves naturelles, sont autant de facteurs qui, à terme, conduiront à une insuffisance de la fourniture en eau douce naturelle. Il lui demande s'il peut-être justifié de prévoir une programmation des équipements nécessaires au dessalement de l'eau de mer afin de répondre aux besoins le jour où ils se feront sentir.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant l'encouragement au développement d'installations de dessalement d'eau de mer pour pallier la raréfaction de la ressource en eau potable. La France dispose globalement de ressources en eau abondantes. Cette ressource est toutefois inégalement répartie dans l'espace et dans le temps, et certaines régions, notamment dans le sud-ouest de la France, font l'objet de prélèvements excessifs, dus en particulier au fort développement de l'irrigation des cultures. Cette surexploitation de la ressource a créé aujourd'hui des situations localisées de déséquilibre entre la ressource disponible et les prélèvements. En outre, les conséquences possibles du réchauffement climatique dans les années à venir obligent à une grande vigilance dans la gestion de ces ressources en eau. Une gestion plus économe est à privilégier en adoptant des pratiques moins consommatrices dans l'ensemble des secteurs d'activités. C'est l'objet du plan de gestion de la rareté de l'eau présenté par la ministre de l'écologie et du développement durable en Conseil des ministres le 26 octobre 2005. Il s'agit de réduire durablement la vulnérabilité de l'alimentation en eau potable à la sécheresse, en lui donnant une nouvelle marge de sécurité, et de concilier les différents usages tout en préservant la qualité des milieux aquatiques. Lorsque la situation est telle qu'il n'existe pas de solution plus satisfaisante pour résorber le déséquilibre ou pallier l'insuffisance de la ressource, le recours pour l'alimentation en eau potable par des collectivités isolées à des ressources nouvelles, comme le dessalement d'eau saumâtre ou d'eau de mer, peut être envisagé. Malgré les améliorations les plus récentes, cette technique demeure toutefois coûteuse sur le plan énergétique et économique. Les enjeux mondiaux de raréfaction de la ressource ont relancé l'intérêt de développer des techniques de dessalement moins chères, plus simples, plus robustes, plus fiables, et surtout moins consommatrices d'énergie et respectant l'environnement. Le coût de production d'eau douce, par dessalement, a ainsi baissé puisqu'il peut descendre aujourd'hui en dessous de 1 euro par m³ pour des unités de grosse capacité, ce qui reste encore cher au regard des autres possibilités d'alimentation en eau existantes sur le territoire français. Les besoins en énergie électrique, pour le dessalement d'eau de mer, restent tels qu'ils constitueront toujours la part la plus importante des coûts d'exploitation. Le dessalement d'eau de mer ne peut donc constituer en France qu'une solution d'appoint, à n'utiliser que de façon limitée au regard de sa très forte consommation d'énergie pouvant également contribuer à l'effet de serre. Afin de mieux gérer localement les actions de correction du déséquilibre entre la ressource en eau disponible et les utilisations, notamment les

risques encourus pour l'approvisionnement en eau potable, le plan de gestion de la rareté de l'eau prévoit de mettre l'accent dès 2006 sur des bassins versants prioritaires, car particulièrement déficitaires. Douze bassins versants ont ainsi été retenus à ce jour. Les îles à la ressource déficitaire (Belle-Ile dans le Morbihan et Porquerolles dans le Var, par exemple) sont traitées dans ce cadre. L'objectif est de définir sur tous ces bassins des programmes de mesures de gestion de la ressource combinant de façon la plus cohérente possible l'ensemble des outils du plan, dont le dessalement d'eau de mer, afin de constituer sur le territoire des opérations de référence permettant de maîtriser cette technique. Deux unités de dessalement de 25 m³/h chacune ont ainsi été installées sur Belle-Île en avril 2006, en complément d'actions pour réduire les consommations en eau afin de sécuriser la ressource en eau.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99712

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7188

Réponse publiée le : 24 octobre 2006, page 11058